

**Changement  
brutal à la tête de  
la CNOPS**

**Abdelaziz  
Adnane viré  
comme un  
malpropre !**



Abdelaziz Adnane méritait une meilleure sortie...

P7



**Glovo contraint de  
régulariser ses coursiers  
en Espagne**

**Un boulevard  
s'ouvre devant  
le Maroc...**

P11



**Affaire de viol présumé de la  
juriste française**

**RAPPORT  
CONSENTI OU  
COUP MONTÉ?**

P9



**France**

**La chute sans  
gloire du  
gouvernement  
Barnier**

Barnier se savait en sursis. Enfin la délivrance!

P14

**Centres d'appel**

**Le constat  
sans appel des  
syndicats**

P12

**Confus  
DE CANARD**

**Le ras-le-  
bol des  
retraités**

P2

**Controverse autour de la laïcité  
Passe d'armes entre  
Abdelilah Benkirane  
et Ahmed Taoufik**

P6



FRANCE : LE GOUVERNEMENT TOURNE AU COUPERET POLITIQUE...





## Confus de **CANARD**



**Abdellah Chankou**  
Directeur de la publication



# Le ras-le-bol des retraités

**C**ontre le gel de leurs pensions, les retraités ont décidé de bouger. Et pas qu'un peu. Une nouvelle journée de mobilisation a eu lieu le 30 novembre, suite à l'appel du Réseau marocain des organismes de retraites (REMOR).

Retrouvant une seconde jeunesse dans le combat de leur vie de labeur et de sacrifices, les retraités enchaînent les sit in devant le Parlement et battent le pavé dans les rues de la capitale. Venus des quatre coins du pays, ils crient des slogans et agitent des banderoles pour exprimer leur revendication, une seule : la revalorisation de leurs pensions gelées depuis plus de deux décennies. Une revendication légitime dans un contexte de vie chère qui a contribué à la dégradation de leurs conditions de vie déjà difficiles, voire à l'appauvrissement de nombreux seniors dont les allocations ne couvrent pas les besoins essentiels. «Le montant des retraites n'a pas bougé alors que le coût de la vie a augmenté», dénoncent-ils à l'unisson.

Seule la Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite (CIMR), qui arrive à maintenir l'équilibre et la pérennité de son système, applique, conformément à l'article 27 de son règlement général de retraite, une revalorisation des pensions de ses affiliés fixée à un taux de 1,50% à partir de juillet 2024. Ce qui n'est pas le cas des régimes du public comme la CMR en situation de déficit structurel depuis de nombreuses années.

Si les retraités entrés en contestation ont accepté de se coltiner plusieurs centaines de kilomètres alors que leur âge ne leur permet pas de supporter ce genre de voyages de désagrément, ce n'est pas de gaieté de cœur. C'est qu'ils ont très mal à cause de la dévalorisation continue de leurs pensions. Exclus des rounds du dialogue social, absents de l'agenda des syndicats, vulnérables face à la flambée des prix, ils sont persuadés qu'ils sont victimes d'une grande injustice sociale. C'est pour attirer l'attention du gouvernement sur leur situation sociale très difficile qu'ils ont décidé de poursuivre la mobilisation. Jusqu'à ce que leurs réclamations soient prises en compte. Il s'agit principalement de la défiscalisation des pensions de retraite sur laquelle ils viennent d'obtenir gain de cause et leur revalorisation à hauteur de 2.000 DH par mois. Le minimum pour avoir une retraite décente et finir ses jours dans la dignité. La moindre des choses pour ceux

qui ont travaillé toute leur vie en faisant moult sacrifices. Si le Maroc est un Eldorado pour les retraités étrangers notamment français qui y mènent une vie de rêve grâce à leur pension qui dépasse en moyenne 2000 euros par mois, il ne l'est guère pour la majorité de ses seniors livrés, eux, en raison de leurs allocations de misère, au dénuement et à l'ennui.

Au Maroc, il ne fait pas bon être une personne âgée. A moins d'avoir eu les moyens pendant la vie active d'assurer ses arrières en achetant par exemple des points de retraite, le troisième âge est synonyme de rejet, de marginalisation et de tristesse. Ils sont ainsi plus de 3 millions de Marocains de 60 ans et plus, à subir les tourments matériels de la vieillesse.

Et si la maladie surtout chronique s'en mêle, il vaut mieux implorer la délivrance pour éviter les affres de l'attente chez les médecins, le parcours (de combattant) des soins et leur caractère onéreux.

Certains sont un fardeau pour leur famille, alors que d'autres vivent dans la pauvreté et l'exclusion. Être vieux au Maroc c'est crapahuter dans un monde sans infrastructures adaptées « aux spécificités des personnes âgées », avait indiqué dans un avis publié en 2015 le Cese qui a aussi pointé du doigt un « espace public urbain [qui] ne favorise ni la mobilité, ni

une vie sociale épanouie » pour cette catégorie de la population. Une décennie plus tard, force est de constater que rien n'a été entrepris par les pouvoirs publics pour leur faciliter la vie en guise de gratitude... Une politique du grand âge, un autre angle mort (qui s'ajoute à celui de la jeunesse) des stratégies gouvernementales, a pourtant largement sa place dans un Maroc réputé pour sa culture de solidarité bien enracinée dans la société.

A l'échelle locale, le désintérêt est tout aussi sidérant. Pas une seule commune n'a pensé à créer ne serait-ce qu'un club dédié où nos aînés peuvent se rencontrer ou pratiquer des activités adaptées à leur âge au lieu de les condamner à jouer aux cartes ou au jeu de dames dans la rue... C'est la triste image qui colle aux retraités et aux seniors. Il est grand temps de la changer par l'incorporation d'un programme de réhabilitation du grand âge dans toutes ses dimensions dans le vaste chantier de la protection sociale. Nos aînés le valent bien! ▶

**Exclus des rounds du dialogue social, absents de l'agenda des syndicats, vulnérables face à la flambée des prix, les retraités sont persuadés qu'ils sont victimes d'une grande injustice sociale**



## Côté BASSE-COUR



### Dessalement d'eau de mer

## L'ONEE se tourne vers l'expertise américaine



Le patron de l'ONEE et l'ambassadeur US lors du colloque.

Le directeur général de l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE) Tarik Hamane et l'ambassadeur des États-Unis au Maroc Puneet Talwar, ont présidé mardi 3 décembre 2024 à Rabat, la session inaugurale de l'atelier technique intitulé : «Dessalement: derniers développements et perspectives ». Cet événement, organisé dans le cadre de la coopération entre l'ONEE et l'ambassade américaine a été marqué par les présentations de haut niveau de deux experts américains de renom dans le domaine de la gestion durable des ressources en eau, et a rassemblé une centaine de participants marocains et étrangers spécia-

lisés dans le secteur de l'eau. Dans son allocution d'ouverture, Tarik Hamane, a mis l'accent sur le rôle central de l'ONEE dans la réalisation des objectifs stratégiques du Maroc en matière de gestion des ressources hydriques et énergétiques, conformément aux Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI. A ce propos, il a rappelé que la croissance continue des besoins en eau et de baisse du capital hydrique national sous l'effet de la sécheresse et des changements climatiques, a poussé les pouvoirs publics à se tourner de plus en plus vers les ressources en eau non conventionnelles comme le dessalement de l'eau de mer. Le programme de dessalement en cours de réalisation permettra de porter la capacité de dessalement actuelle qui est d'environ 270 millions de m<sup>3</sup> par an, produite à travers 16 stations de dessalement, à près de 2.100 millions de m<sup>3</sup> par an à l'horizon 2030 dont près de 1.200 millions de m<sup>3</sup> par an destinés à l'eau potable. Ces investissements permettront, a indiqué M. Hamane, de porter la part de l'alimentation en eau potable assurée par dessalement d'eau de mer à 55% contre 10% actuellement. Pour sa part, l'ONEE capitalise sur son expertise de plus de 47 ans dans le domaine du dessalement et dispose actuellement de 12 stations de dessalement d'eau de mer d'une capacité de production d'eau potable de plus de 85 millions de m<sup>3</sup> par an. Cette capacité sera augmentée d'environ 940 millions de m<sup>3</sup> par an à l'horizon 2030 dont près de 800 millions de m<sup>3</sup> par an destinés à l'eau potable à travers 9 nouvelles stations de dessalement dont 2 sont en cours de réalisation (stations de Casablanca et de Sidi Ifni). Pour sa part, l'ambassadeur des États-Unis a exprimé la fierté de son pays de collaborer avec le Maroc sur des solutions innovantes pour la gestion des ressources en eau, notamment dans le domaine du dessalement, un partenariat qui reflète à ses yeux l'engagement commun des deux pays en faveur du développement durable et de la lutte contre les défis posés par le changement climatique. Dans ce cadre, l'atelier de travail dédié à la problématique de l'eau représente une occasion non seulement de partage du savoir dans ce domaine, mais également de consolidation de la coopération maroco-américaine dans l'exploitation optimale de nouvelles ressources hydriques non conventionnelles. ▀

### Barid Al-Maghrib

## « Avec Gaza », le timbre-poste commun de solidarité arabe

Barid Al-Maghrib a annoncé l'émission d'un timbre-poste spécial intitulé "Avec Gaza", en solidarité avec le peuple palestinien. Ce timbre a été lancé officiellement le 29 novembre 2024, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Le timbre "Avec Gaza" est issu d'un concours artistique réunissant les contributions de plusieurs pays arabes. L'œuvre sélectionnée illustre un regard d'enfant, porteur d'une brèche d'espoir symbolisant la paix. L'initiative symbolique de Barid Al-Maghrib montre si besoin est l'engagement sans faille du Maroc envers la cause palestinienne et son soutien qui ne s'est jamais



démenti au peuple palestinien. Cette émission s'inscrit dans le cadre d'une action conjointe des opérateurs postaux arabes, décidée lors de la 27ème session du Conseil des ministres arabes des communications et de l'information, qui s'est déroulée le 18 janvier 2024 à Abu Dhabi. À cette occasion, il a été convenu que le timbre-poste commun de l'année 2024 porterait un message de solidarité avec le peuple palestinien.

Le timbre "Avec Gaza" est issu d'un concours artistique réunissant les contributions de plusieurs pays arabes. L'œuvre sélectionnée illustre un regard d'enfant, porteur d'une brèche d'espoir symbolisant la paix. ▀

### Transferts de MRE

## Plus de 100 milliards de DH à fin octobre



Un cercle vertueux qui se poursuit.

Les transferts des Marocains résidant à l'étranger sont en pleine croissance. Ils ont culminé à 100,29 milliards de DH (MMDH) au cours des dix premiers mois de 2024, soit une progression de 3,9%, par rapport à la même période de l'année dernière. C'est ce qui ressort d'une note récente de l'Office des changes sur les échanges extérieurs. Comparés à leur niveau enregistré à fin octobre 2020 (55,54 MMDH), ils ont réalisé une augmentation de plus de 80%. Cette dynamique positive est appelée à se poursuivre. D'après les projections de Bank Al-Maghrib présentées en septembre dernier, les transferts des MRE devraient connaître une hausse autour de 3% pour atteindre 121,8 milliards de dirhams en 2025. Les recettes touristiques (au titre du tourisme réceptif) ont également évolué, atteignant 96,91 MMDH, ce qui correspond à une croissance de 9,3% à fin octobre dernier. S'agissant des dépenses de voyage des touristes marocains à l'étranger, elles sont sur un trend haussier, affichant une progression de 20% à 24,67 MMDH à fin octobre 2024 par rapport à la même période de 2023. ▀

### Résultats de Barid Bank au 30 septembre 2024

## Indicateurs en forte progression

À l'issue des neuf premiers mois de l'exercice 2024, le Produit Net Bancaire (PNB) d'Al Barid Bank a atteint 2,41 milliards de DH, soit une forte progression annuelle de +53,2%. Cette croissance remarquable est redevable à la contribution significative des activités de marché dont le résultat évolue de +218,6% ainsi qu'à



Des résultats en ligne avec le plan stratégique de la banque postale.

la bonne tenue des activités récurrentes de la Banque à travers l'amélioration de +14,5% de la marge nette d'intérêts et de +10,7% au titre de la marge sur commissions. Les performances commerciales et financières de la Banque ont permis un Résultat Net (RN) de 501 millions de DH à fin septembre 2024, soit une variation annuelle exceptionnelle de +239,6%. Ces réalisations confortent les décisions stratégiques prises par Al Barid Bank pour impulser une nouvelle dynamique et confirmer les capacités de la Banque à mobiliser et déployer ses ressources pour favoriser une diversification de ses sources de revenus, notamment en élargissant la base de sa clientèle et en enrichissant dans l'innovation son offre bancaire. ▀



## Côté **BASSE-COUR**



Beurgeois  
**GENTLEMAN**

### L'industrie agroalimentaire est en train d'évoluer de nourricière à tueuse

**E**n quoi l'industrie agroalimentaire est-elle vraiment engagée, à part son propre profit et celui de ses actionnaires ? Pour l'écologie ? Non, car elle incite à produire toujours moins cher du lait de vaches nourries au soja sud-américain dopé aux organismes génétiquement modifiés (OGM comme disent les sachants, du haut de leur estrade, type le Professeur Raoult, le célèbre savon de Marseille). Pour la santé ? Non, car sa production contient des dizaines d'additifs dont certains sont classés cancérigènes par l'OMS. Pour la pédagogie ? Non, car sa production ultra transformée, déculture les enfants qui pensent que les nuggets sont des ailes de petits mangas asiatiques, que les pommes de terre poussent sur les arbres sous forme de frites et que Monsieur Ken Touki est un gentil garçon de vache – cow boy - qui élève des poulets de la race « fried chicken », une espèce qui adore barboter et s'amuser dans l'huile de friture. Aller vers une souveraineté alimentaire grâce à l'industrie agroalimentaire ? Vous le pensez réellement ? Depuis 70 ans, le développement exponentiel de l'industrie agroalimentaire (avec l'aide active des pouvoirs publics) est allé de pair avec une industrialisation de l'agriculture et notamment de la filière lait qui est maintenant totalement dépendante du soja sud-américain. Cette même filière



**Les poulets du garçon de vache (Cow Boy in english) Ken Touki sont heureux de barboter dans l'huile de friture et lui, il est encore plus heureux de les croquer.**

ne répond à aucun des défis environnementaux, économiques et sociaux. Aller vers une juste rémunération de la production grâce à l'agroalimentaire ? En France, les paysans crèvent de faim... Leur nombre a été divisé par 3 en 40 ans et celui des fonctionnaires pour les contrôler multiplié par 2. Un tiers des agriculteurs français restants vit en dessous du seuil de pauvreté. Une baguette de

pain de 250 grammes coûte en France 1,40€ et contient 150g de farine qui provient de 180 g de blé qui sont payés 21 cents/kg. C'est à dire que dans une baguette vendue 1,40 € par le boulanger au CONSommateur sont payés seulement 3,8 cents au paysan qui a produit le blé, soit 2,7%. En résumé, si les filières agroalimentaires et celle de la distribution (les supermarchés) payaient deux fois plus cher aux producteurs leur blé, la baguette augmenterait seulement de 2,7% et les paysans vivraient mieux.

Et les agriculteurs, au lieu de se suicider sous la pression des banques et de la suradministration (1 à 2 suicides d'agriculteur chaque jour en France), seraient heureux de produire mieux. L'industrie agroalimentaire, ce n'est pas de la gastronomie, c'est même l'opposé. Il faut acheter directement à des producteurs locaux autant que faire se peut. Penser pas seulement « la qualité », mais « les qualités » écologique, sociale, pédagogique, nutritionnelle, gustative, esthétique et bénéfique pour la santé. Poser un regard original sur la cuisine, sur les dérives industrielles de l'agriculture et de toute la filière agroalimentaire, depuis les coopératives agricoles jusqu'aux grands restaurants et aux guides gastronomiques. ► (À suivre)

**Beurgeois.Gentleman@gmail.com**

**Retrouver les anciens épisodes en version électronique sur notre site web [www.lecanardlibere.com](http://www.lecanardlibere.com)**

### Décès de l'avocat lyonnais Gilles Devers Une bonne peut en cacher une mauvaise

**L**a cause palestinienne a perdu l'un de ses défenseurs les plus dynamiques devant les juridictions internationales. Il s'agit de l'avocat lyonnais Gilles Devers, décédé le 26 novembre, à l'âge de 68 ans, après un long combat contre la maladie. Il a joué un rôle important dans la prise en charge de la Cour pénale internationale (CPI) du dossier de la Palestine occupée.

La mort du juriste est survenue cinq jours après que la CPI a émis des mandats d'arrêt à l'encontre du premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et son ex-ministre de la défense, Yoav Gallant, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Depuis 2009, Me Devers avait déposé des dizaines de signalements sur le bureau du procureur de la Cour, au nom de victimes palestiniennes. Son fils, Manuel Devers, a indiqué mardi qu'il poursuivrait les dossiers initiés par son père. « Nous allons continuer, a-t-il expliqué. Nous avons été ensemble sur tous les dossiers, à l'Union européenne, sur le Sahara, sur la Palestine. »

Autant sa défense acharnée de la cause palestinienne suscite l'admiration, autant son



**Gilles Devers.**

engagement en faveur de la pseudo-cause des mercenaires du Polisario est troublant. Gilles Devers était l'avocat attitré des pantins d'Alger Polisario, notamment auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) auprès de laquelle il avait été mandaté par le régime algérien pour invalider les accords agricoles et de pêche conclus entre le Maroc et l'Union européenne. Comme quoi, une bonne cause peut en cacher une mauvaise. ►

### Contribution libératoire de 5%

### Une opportunité qui ne se renouvellera pas

**L**es contribuables concernés ont jusqu'au 31 décembre 2024 pour procéder à la régularisation volontaire de leur situation fiscale. Passé ce délai, cette opportunité n'est plus possible : une contribution libératoire de 5% au lieu d'un taux d'impôt sur le revenu de 38%. Parole du ministre du Budget Fouzi Lekjaa devant les



**Fouzi Lekjaa clair et ferme.**

membres de la Commission des finances à la Chambre des conseillers, lundi 1er décembre, lors du vote des amendements de la première partie du projet de loi de finances 2025. Les personnes qui détiennent des avoirs non déclarés (y compris en espèces) ont été ainsi invitées à se conformer à la loi pour bénéficier de cette douceur fiscale. Le dernier bilan provisoire de cette opération affiche la régularisation de près de 2.000 contribuables pour un montant de plus de 5,2 milliards de DH. Ce chiffre est appelé à évoluer dans les jours à venir vu que les contribuables concernés attendent les derniers jours pour accomplir les formalités de régularisation. ►



## Le Maigret du CANARD



# Le souverain tient un Conseil des ministres consacré à l'état d'avancement du chantier du mondial 2030

**SM** le Roi Mohammed VI a présidé mercredi 4 décembre au Palais Royal de Rabat un Conseil des ministres consacré en grande partie à l'état d'avancement du chantier des préparatifs du mondial 2030 co-organisé par le Maroc avec l'Espagne et le Portugal. A cette occasion, le ministre délégué chargé du Budget et président du Comité de la Coupe du Monde 2030, Fouzi Lekjaa, a présenté un bilan d'étape détaillé des chantiers réalisés ou en cours depuis l'annonce par le Souverain, le 14 mars 2023 à Kigali, de la candidature conjointe avec l'Espagne et le Portugal jusqu'à ce jour. M. Lekjaa a également souligné l'engagement exceptionnel des institutions marocaines et des acteurs publics et privés, qui ont œuvré ensemble pour soumettre un dossier répondant aux exigences rigoureuses de la FIFA. Déposé le 29 juillet 2024, ce dossier a reçu une évaluation positive, surpassant largement les critères

exigés, selon un rapport publié par la FIFA le 29 novembre 2024. Conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution et sur proposition du chef du gouvernement, et à l'initiative de la ministre de la Transition énergétique et du développement durable, SM le Roi Mohammed VI a nommé Zouhair Chorfi, ex-directeur du Trésor et des Finances extérieures, au poste de président de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité. A cet égard, le souverain a donné Ses hautes orientations pour se pencher sur une refonte de cette instance en vue de sa transformation en une Autorité nationale de régulation du secteur de l'énergie, à travers la révision de la loi y afférente, l'élargissement de ses attributions pour englober, outre l'électricité, toutes les composantes du secteur de l'énergie, à savoir le gaz naturel, les énergies, ainsi que les domaines de production, de stockage, de transport et de distribution. ▀



Le souverain a pris connaissance de l'état d'avancement des chantiers du mondial 2030.

### Correction d'une aberration

## Les apiculteurs soulagés

**L**e groupe parlementaire de la CGEM a supprimé en deuxième lecture de la PLF 2025 devant la commission des finances certains amendements proposés et adoptés en commis-



sion par certains députés de la première Chambre. Il s'agit essentiellement de celui relatif à la baisse des droits sur l'importation du miel en vrac de 40 à 2,5%! Cet amendement à la fois troublant et très piquant avait fait scandale car porteur d'une menace réelle pour l'apiculture nationale et sa survie. Le secteur fait travailler des milliers de personnes et des centaines de coopératives dans le monde rural. Défisiscaliser l'importation de ce produit est synonyme d'envahissement du marché national avec du miel bon marché et à l'origine douteuse, d'enrichissement indu des gros bonnets du secteur et la liquidation de la filière locale.

### La scène artistique nationale en deuil

## Mustapha Zaari tire sa révérence



Feu Mustapha Zaari.

est une grande figure de la comédie nationale qui a tiré sa révérence, à l'âge de 79 ans, mardi 3 décembre 2024 après un long combat contre la maladie. Mustapha Zaari, né en 1945 à Derb Sultan à Casablanca, qui a fait ses premières armes en 1967 avec la troupe théâtrale Abdelkader El Badaoui, fait partie de ces vedettes qui ont marqué plusieurs générations de téléspectateurs par leur humour distingué et contribué au rayonnement de la télévision marocaine particulièrement dans les années 70 et 80. A cette époque-là, Mustapha Zaari formait un duo remarquable avec un autre monument du théâtre et du petit écran, feu Mustapha Dassoukine, décédé en juillet 2024. On avait alors hâte de rentrer à la maison pour s'offrir une bonne dose de rire et de divertissement. Il faut dire qu'ils avaient l'art de se donner la réplique dans notre dialecte inimitable. Jusqu'au bout, ils sont restés l'un et l'autre égaux à eux-mêmes, modestes, humbles et authentiques, incarnant le visage d'un Maroc enraciné dans ses traditions et ses valeurs ancestrales. Paix à leurs âmes! Mustapha Zaari a montré un talent inégalable sur les planches, avec des pièces comme «Halouf Karmouss» ou «Daba t'ji Dada», la télévision dans des feuilletons comme «Merhba B's7abi», «Setta men Settine» ou «Saâdi B'bnati» ou encore au cinéma dans des films du cru comme «Toufoula Moughtassaba» ou étrangers comme «Arrissala». ▀

## Vient de paraître

**L**e jeudi 5 décembre 2024 à Paris, chez les éditions L'harmattan, du livre co-écrit par feu Nabila BENNAGHMOUCH et Pr Zoulal MANSOURI au sujet des déperditions dans les universités marocaines. Un livre intéressant qui explique et analyse ce phénomène qui sévit dans les établissements universitaires à accès ouvert. Les auteurs se sont penchés sur les sources préuniversitaires qui impactent le parcours des étudiants, avant d'aborder les facteurs académiques à l'origine du décrochage des étudiants après leur arrivée dans le monde universitaire.







## Le Maigret du CANARD



# Changement brutal à la tête de la CNOPS Abdelaziz Adnane viré comme un malpropre !

**En poste à la tête de la CNOPS depuis 2005, le directeur général de la CNOPS a été mis à la retraite dans des circonstances outrageantes pour un haut fonctionnaire compétent et intègre au bilan plus qu'honorable. Décryptage d'un coup de force!**

**AHMED ZOUBAÏR**

La nouvelle s'est répandue en début de soirée du vendredi 29 novembre comme une traînée de poudre. Un communiqué émanant de la CNOPS indique un changement à sa tête, confirmant une rumeur insistante qui a circulé quelques jours plus tôt.

Exit le directeur général, Abdelaziz Adnane. Bonjour Lahcen Laghdir, « le directeur-adjoint de la CNSS », « nommé par le chef du gouvernement » pour assurer l'intérim. En moins de 24 heures, le sort de M. Adnane est scellé. Quelle célérité ! La cérémonie de passation de pouvoirs a lieu dans la foulée sans la présence de celui qui a appris la décision de sa mise à l'écart dans la matinée de ce vendredi même via une lettre signée par le directeur du budget ! Précision significative, cette cérémonie s'est déroulée sous

la houlette d'un syndicaliste, Miloud Massid, qui fait office de président du Conseil d'administration de la CNOPS. Est-ce pour cette raison que M. Adnane a refusé d'y assister lui qui a été installé dans ses fonctions à la tête de la CNOPS en 2005 par Mustapha Mansouri, ministre RNI de l'Emploi de l'époque ? Deux décennies plus tard, c'est un dirigeant syndical, entouré d'une kyrielle de patrons de mutuelles, qui est chargé de cette formalité ! Un changement dont les connaisseurs des dessous des cartes de l'assurance maladie et de ses enjeux financiers colossaux interprètent comme un retour en force des syndicats dans la gestion des deniers publics dans le domaine de la santé. Ce que la ministre de l'Économie et des Finances, Nadia Fettah Alaoui, a reconnu officiellement en déclarant mardi 26 novembre devant la commission des Finances et du Développement économique que le gouvernement compte continuer à « s'appuyer sur les acteurs syndicaux dans la gestion » de la fusion CNSS et CNOPS...

Nommé par décret du temps de l'ex-Premier ministre Driss Jettou, Abdelaziz Adnane, 70 ans, a été maintenu en poste par le conseil d'administration au-delà de la limite d'âge. Certes, il aspire au repos, comme tout fonctionnaire ou commis de l'État. Mais après plus de 40 ans de bons et loyaux services dans le dévouement à l'État, il était en droit d'attendre un départ dans des conditions plus dignes. Avec une cérémonie en son honneur à l'occasion de son départ à la retraite. Au lieu de cela, M. Adnane s'est fait débarquer de manière brutale sans même que son nom ne soit cité dans le



**Abdelaziz Adnane méritait une meilleure sortie...**

communiqué ! Du jamais vu en pareil rituel... Mieux encore, il n'a pas eu, dans une enfreinte aux usages, le moindre compliment sur son action passée alors que son successeur, le directeur par intérim, inconnu au bataillon, a fait l'objet d'un panégyrique sur « sa compétence et son expertise ». La volonté d'humilier est plus que manifeste...

### Bilan plus qu'honorable

Ceux qui ont côtoyé Abdelaziz Adnane autant dans la sphère administrative que dans le landerneau médical furent choqués par cette attitude qui respire un manque de considération flagrant, surtout pour un serviteur de l'État réputé pour sa compétence et son intégrité. Est-ce ainsi que l'on remercie désormais les hommes de la haute fonction publique ? s'interrogent d'aucuns...

Et pourtant, le Maroc de la santé doit beaucoup à Abdelaziz Adnane qui peut se targuer d'un bilan plus qu'honorable. Sa gestion en bon père de famille des ressources de la CNOPS mais aussi ses multiples alertes sur la cherté du médicament et des dispositifs médicaux remboursables qui ont abouti depuis quelques années à une révision régulière de leurs tarifs par le ministère de la Santé. Fait assez rare pour être souligné, l'ONG Transparency Maroc lui décerne en 2013 le prix de l'intégrité « en reconnaissance de son engagement et de ses positions courageuses contre les abus qui caractérisent les secteurs du médicament et des prestations médicales ainsi que pour son action, à la tête de la Caisse, pour améliorer sa gouvernance et la qualité de ses services rendus ». Auréolé d'une réputation d'incorruptible

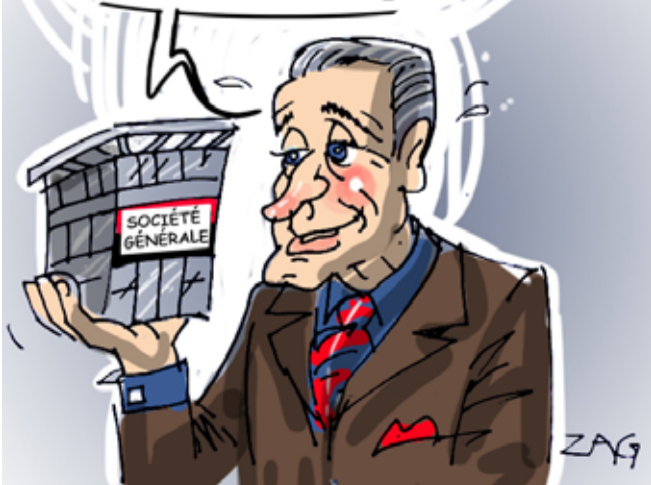
et de manager public honnête et rigoureux, Abdelaziz Adnane ne craignait pas de dénoncer à haute voix les superprofits réalisés par les lobbys pharmaceutiques aux dépens des patients et de sévir contre les fraudes dans le secteur de production de soins. Mais rien de concret en revanche n'a été entrepris par le gouvernement actuel, qui a fait le choix contesté de fourguer la CNOPS à la CNSS, ni les précédents pour agir sur les facteurs structurels menaçant l'équilibre financier de l'organisme de prévoyance des fonctionnaires, aujourd'hui déficitaire, à savoir la faiblesse du taux de cotisation et son plafonnement, le vieillissement de la population et la flambée spectaculaire de certains postes de dépenses. La mise à la retraite de Abdelaziz Adnane intervient dans le sillage du projet de loi controversé de l'absorption de la CNOPS par la CNSS avec lequel il est en désaccord. Une « réforme » approuvée le 7 novembre en conseil de gouvernement dans sa nouvelle version qui a obtenu l'imprimatur de l'UMT après que celui-ci a dénoncé avec véhémence la mouture initiale. Veni, vidi, vici ! C'est la victoire du syndicalisme mokharikien ! Avec la mise à la retraite de Abdelaziz Adnane, c'est un expert de la protection sociale que l'on éloigne.

Or, c'est dans le contexte actuel, crucial pour la réussite d'une réforme stratégique et complexe qu'il peut être utile au pays. Mais il semble que son savoir-faire connu et reconnu dans ce domaine essentiel n'est pas utile - il est même gênant - pour ceux qui ont échafaudé un autre scénario pour l'assurance maladie...

A votre santé ! ►

**RACHAT DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRAL : MOULAY HAFID FINALISE SON DEAL**

**JE CHERCHE DÉJÀ À LA FOURGUER...**





## Le Maigret du CANARD



# Secteur telecom Maroc Telecom, levier majeur de la connectivité de l'Afrique

**Opérateur de référence en Afrique, leader au Maroc et dans d'autres pays, le Groupe Maroc Telecom contribue de manière soutenue au développement du secteur sur le continent.**

**LAILA LAMRANI**

Avec un maillage continental assez significatif déployé dans 10 pays (11 avec le Maroc) rassemblés autour d'une identité commune « Moov Africa » lancée en janvier 2001 (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, Tchad et Togo), Maroc Telecom connecte et accompagne plusieurs dizaines de millions d'utilisateurs Mobile, Fixe et Internet. L'approche de Maroc Telecom se distingue par sa proactivité et son esprit d'innovation qui fondent les bases de son modèle économique, porté par un programme d'investissements continu et soutenu. L'objectif étant relever les défis des marchés d'implantation et accompagner efficacement la croissance et



**Le Groupe Maroc télécoms est un modèle de coopération sud-sud.**

l'évolution des usages impulsée par le progrès technologique. Dans cet engagement fort et constant, le Groupe Maroc Telecom contribue, last but not least, à la réduction de la fracture numérique, grâce au déploiement très large de ses réseaux jusqu'aux zones les plus reculées et au renforcement de la capacité et de la qualité de la connectivité Internet du continent. Dans les filiales, des moyens

non négligeables sont mobilisés pour la couverture et le désenclavement numérique de nouvelles zones, à la modernisation des réseaux et à l'amélioration de la qualité de service (couverture Mobile Voix et Data ; renforcement du réseau FTTH, etc.) Une en constante amélioration adossée à des réseaux propres à Maroc Telecom englobant des câbles en fibre optique qui représentent un investissement

dépassant les 2 milliards de DH. A cet égard, il convient de mentionner le Transafricain, câble terrestre de 5.700 kilomètres de long, qui part du Maroc vers le Niger, en passant par la Mauritanie, le Mali et le Burkina Faso, mais aussi le câble sous-marin à fibre optique internationale « West Africa », de plus de 9.400 Km de long, reliant l'Afrique de l'Ouest à l'Europe via le Maroc. Maroc Telecom est un modèle qui s'est bien exporté bien sur le continent. Un modèle de coopération sud-sud gagnant. Au cœur des attentes des populations africaines à l'ère du tout-numérique. Dans cette optique, l'opérateur télécoms a consenti un effort d'investissement colossal de plus de 45,4 milliards de dirhams entre 2006 et 2023. Qui dit mieux ? C'est naturellement, que l'Afrique est devenue le meilleur relais de croissance pour la filiale d'Etisalat surtout que le marché marocain est arrivé depuis quelques années à une certaine maturité qui s'est traduite par un ralentissement de la croissance locale.

Portée essentiellement par ses filiales « Moov Africa », la croissance du groupe Maroc Telecom se lit dans un ensemble d'indicateurs, à commencer par la progression continue du parc (+6,1% sur un an), atteignant 79,7 millions à fin septembre 2024, tiré par la hausse du parc des filiales (+9,6%). L'avenir est prometteur. ▀

### MOOV Mauritel au service du développement économique et social de la Mauritanie

Conscient de son rôle d'acteur clé dans le développement de l'infrastructure numérique mauritanienne et l'accompagnement du progrès économique et social du pays en assurant la meilleure connectivité nationale et internationale, MOOV Mauritel n'a pas ménagé ses efforts pour favoriser l'émergence d'une société numérique inclusive qui facilite la vie des citoyens. Les investissements réalisés pour étendre la couverture du réseau, optimiser les performances de l'infrastructure et augmenter la bande passante internationale ont permis de réaliser une série d'acquis : D'un côté, la modernisation et la performance des réseaux locaux qui assurent la couverture de plus de 97 % de la population et l'établissement de la connectivité internationale de la Mauritanie, de l'autre, à travers le point de connexion de Nouadhibou avec le câble sous-marin WAC (Afrique de l'Ouest) avec un investissement de plus de 8 milliards d'anciennes ouguiyas. \* La fourniture de l'internet à haut débit à travers une couverture FTTH étendue à Nouakchott, Nouadhibou et d'autres capitales régionales, offrant plus de 120 000 hotspots, plaçant la Mauritanie parmi les pays les plus connectés de la sous-région avec des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 200 Mbps. Cette année, conformément aux directives du gouvernement

pour améliorer la qualité du service offert aux usagers, MOOV Mauritel s'est engagé à investir 14 milliards d'anciennes ouguiyas. Objectif : la mise en œuvre d'un vaste programme de développement des infrastructures dans un délai de sept (7) mois, de nature à permettre une nette amélioration de la qualité des appels et de l'internet sur l'ensemble du territoire national. La réalisation de cet investissement d'envergure en un temps record est le fruit de la pleine mobilisation des ressources internes du groupe et du suivi rigoureux des hautes autorités de l'Autorité de Régulation et du ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration. En tant que leader des télécommunications en Mauritanie, et à travers sa dimension d'organisation citoyenne, MOOV Mauritel est décidée à poursuivre son engagement humanitaire, culturel et social, en soutenant la création d'emplois, la promotion du sport et la contribution contribuant à la protection de l'environnement. Le poids de MOOV Mauritel dans le marché local des télécoms fait d'elle le premier contributeur privé aux recettes budgétaires de l'Etat et un acteur clé du développement du secteur numérique pour en faire un véritable levier de développement économique de la Mauritanie. ▀





## Le Maigret **du CANARD**



### Affaire de viol présumé de la juriste française

# RAPPORT CONSENTI OU COUP MONTÉ?

**L**es familles des jeunes "fils de" mis en cause dans l'affaire de viol présumé de la ressortissante française, Felix Sixtine, se sont attachés les services de grands avocats. La famille Alj a opté pour le ténor du barreau de Casablanca Abdelkebir Tabih, tandis que les familles Bennis et Slaoui ont fait respectivement appel à Me Mohamed Kerrouf de Rabat et au cabinet d'avocats Maddah. Objectif: démonter la version des faits qui n'a pas convaincu grand-monde racontée par la plaignante et sortir les accusés de la prison de Oukacha où ils sont sous mandat de dépôt depuis le 24 novembre dernier. Il s'agit du principal accusé Kamil Bennis, M'Hamed Alj et Saad Slaoui qui faisaient partie des invités de la soirée bien arrosée et très houleuse donnée samedi 2 novembre par le premier dans sa villa d'Anfa supérieure où se serait déroulé le prétendu viol. Selon des sources proches du dossier, le compagnon de la Française, Mohamed Amine Nanguib, cadre à la CGEM, a retiré sa plainte déposée à l'encontre des trois mis en cause pour coups et blessures. Un pas important qui va dans le sens de l'apaisement et dessinant les contours d'un règlement à l'amiable de cette histoire sulfureuse qui a tenu en haleine une partie de l'opinion. Passé le moment de stupeur ayant suivi l'interpellation du principal accusé et de ses deux convives, les langues ont commencé à se délier, révélant des détails de la sauterie qui démentent le témoignage de la plaignante auprès de la PJ parisienne et sa consœur marocaine. De nombreux invités ont raconté un autre récit où la prétendue victime, qui au demeurant a avoué dans sa déposition avoir consommé de l'alcool et cherché à draguer des invités en adoptant de manière inconsciente des postures inconvenantes, apparaît sous un nouveau jour. Ce qui accrédite la thèse largement répandue d'un rapport sexuel consenti avec le maître des céans. Par ailleurs, certaines sources évoquent la possibilité d'un deal financier avec la jeune juriste qui aboutirait à un retrait de plainte pour viol en France et au Maroc. Finalement, qui a violé qui dans cette histoire ? s'interroge, le regard malicieux, un témoin. Seuls les esprits vierges de tout sérieux oseraient penser à un coup monté... ▶



**Kamil Bennis, victime de l'étalage de sa richesse ?**

## ENTREZ DANS LA LÉGENDE 320 PAGES DE FIERTÉ ET D'ÉMOTIONS



Votre exemplaire offert vous attend sur [mdjs.ma](http://mdjs.ma)



## Le Maigret du CANARD



### Mondial 2030

# Le rapport de la FIFA attribue une bonne note aux trois pays organisateurs

**La candidature tripartite Maroc-Espagne-Portugal pour l'organisation de la Coupe du monde 2030 a reçu des évaluations très positives dans le rapport de la FIFA. Avec une note globale de 4,2 sur 5, le dossier est salué pour sa qualité, et les stades marocains ont obtenu les meilleures évaluations.**

**LAILA LAMRANI**

**L**e rapport d'évaluation de la FIFA de la candidature tripartite Maroc-Espagne-Portugal pour la Coupe du Monde 2030 met en lumière de nombreux points forts de cette candidature, avec notamment des notes très positives attribuées aux infrastructures marocaines, notamment les stades.

Dans son évaluation de la candidature tripartite Maroc-Espagne-Portugal pour la Coupe du Monde 2030, la FIFA a attribué des notes très positives aux infrastructures marocaines. Les six stades proposés par le Royaume ont décroché des notes allant de 4,0 à 4,3 sur 5, démontrant leur capacité à répondre aux exigences d'un événement sportif d'envergure internationale.

En tête de liste, le Grand Stade Hassan II cde Benslimane, en cours de construction, a obtenu une note de 4,3 sur 5, ce qui en fait le stade le mieux « scoré » aux côtés de stades iconiques espagnols, le Santiago Bernabeu de Madrid ou le Camp Nou de Barcelone.

Le nouveau stade marocain est conçu pour accueillir des matchs majeurs, notamment l'ouverture ou la finale. Les autres infrastructures marocaines, notamment le Stade Moulay Abdellah de Rabat et le Complexe sportif de Fès, ont été notées à 4,1 sur 5, tandis que les stades d'Agadir, Tanger et Marrakech ont reçu une évaluation de 4,0 sur 5. Ces résultats les placent au-dessus de certains stades espagnols comme l'Estadio Municipal de La Corogne, noté à 3,4 sur 5, l'une des plus basses de la liste.

Ces évaluations reflètent une homogénéité dans la qualité des infrastructures marocaines, bien que des ajustements soient nécessaires pour atteindre les standards optimaux fixés par la FIFA, notamment en termes de logistique et d'accessibilité.

En attendant la Coupe du Monde 2030, cinq de ces stades accueilleront la Coupe d'Afrique des Nations 2025, laquelle offre une opportunité de test grandeur nature avant le tournoi planétaire.

La candidature tripartite Maroc-Espagne-Portugal pour la Coupe du Monde 2030 prévoit une vaste gamme d'options d'hébergement, et le Maroc, en particulier, se distingue par son engagement fort et ses infrastructures de qualité. Le pays propose 94 hôtels pour les camps de base des équipes et 80 hôtels spécifiques aux sites de compétition, avec des installations réparties sur tout le territoire, à proximité des stades et des sites d'entraînement. Selon la FIFA, les établissements hôteliers marocains proposés semblent de bonne qualité et satisfont, voire dépassent, les exigences minimales pour accueillir les groupes de base.

Le Maroc affiche un taux d'engagement élevé dans la signature des accords d'hébergement avec la FIFA, un signe clair de la préparation de son secteur hôtelier. En effet, plus de 90 % des hôtels nationaux sélectionnés ont déjà signé ces accords, ce qui contraste avec l'engagement moins prononcé des secteurs hôteliers espagnol et portugais. Cet engagement est renforcé par le soutien direct du ministère marocain du Tourisme, qui a facilité la collaboration avec les hôteliers locaux, en prévision d'une croissance continue de l'industrie touristique et de la construction de nouveaux hôtels avant 2030.

Les villes marocaines telles que Rabat, Casablanca, Marrakech et Agadir offrent également une répartition optimale des hôtels, la majorité étant situées à moins de 20 minutes des sites d'entraînement et

des stades. Ces villes bénéficieront également de leur proximité avec d'autres grands centres urbains. Par exemple, Fès et Tanger, bien que présentant une capacité d'hébergement plus restreinte, pourront compter, d'après la FIFA, sur la proximité de Casablanca et Rabat pour pallier cette contrainte, et offrir aux spectateurs la possibilité de trouver facilement un hébergement.

### Connectivité internationale et transport interurbain

L'évaluation de la FIFA de la candidature tripartite pour la Coupe du Monde 2030 porte également sur l'accessibilité internationale, qui représente 60 % de la notation dans le volet relatif aux transports. Dans son rapport, la Fédération internationale relève que la candidature tripartite Maroc-Espagne-Portugal présente des aéroports internationaux répartis sur les trois pays. Au Maroc, les aéroports de Casablanca et Marrakech sont identifiés comme les principaux points d'entrée.

Selon la FIFA, le Maroc a engagé des investissements substantiels pour moderniser ses infrastructures aéroportuaires en vue de répondre à la demande croissante du trafic international. D'après l'instance de football, l'aéroport Mohammed V de Casablanca et celui de Marrakech devraient doubler leur capacité d'ici 2030 pour atteindre un total combiné de 37,5 millions de passagers. Ces projets visent à faire de ces deux aéroports des hubs incontournables pour les voyageurs internationaux, soutenus par des stratégies

de coopération avec des compagnies aériennes et des initiatives touristiques.

Concernant la connectivité interurbaine, le Maroc bénéficie d'un réseau de transport bien développé, notamment dans ses grandes villes comme Casablanca et Rabat. Le rapport de la FIFA souligne que ces métropoles disposent de systèmes multimodaux efficaces, avec tramways, lignes de bus et trains à grande vitesse. À Casablanca, par exemple, des liaisons de transport public à grande capacité relient les aéroports, le centre-ville et les stades, facilitant ainsi la mobilité pour l'événement.

Cependant, des défis se posent pour Agadir, Fès et Tanger, où le réseau de transport public existant devra être renforcé pour répondre aux exigences de la Coupe du Monde. Le rapport précise que des mesures supplémentaires seront nécessaires pour améliorer la connectivité, notamment en matière de lignes de bus rapides et de tramways. Ces efforts visent à garantir une accessibilité fluide et à répondre aux besoins logistiques du mondial.

Dans son rapport d'évaluation de la candidature conjointe du Maroc, de l'Espagne et du Portugal, la FIFA évoque un niveau de risques généralement modéré pour la compétition. Bien que certains critiques aient pointé des engagements jugés insuffisants ou flous concernant les droits de l'Homme, le rapport souligne que les trois pays "font état d'une bonne compréhension des exigences en matière de droits humains". Il en ressort une base solide pour la gestion des risques liés à la compétition, avec des mesures ciblées sur le respect des droits du travail, la liberté d'expression, la diversité et la lutte contre la discrimination.

Les trois pays organisateurs ont également affirmé un engagement "fort et réaliste" en faveur du développement durable, en s'engageant à respecter l'Accord de Paris et la norme ISO 20121, dédiée à la gestion responsable des événements. Sur ces aspects, la FIFA considère les risques comme "faibles".

Cependant, le rapport signale que des risques modérés sont associés à deux domaines clés : les infrastructures et le cadre juridique. Les projets d'envergure, en particulier au Maroc et en Espagne, et la densité des sites, notamment au Portugal et en Espagne, ont conduit la FIFA à évaluer un "profil de risque légèrement élevé". Ce constat est tempéré par la qualité des plans d'action et les compétences des équipes en charge des projets, éléments qui constituent de réels facteurs d'atténuation des risques. ▀



**Le président de la FRMF Fouzi Lekjaa avec le patron de la FIFA Gianni Infantino.**



## Le Maigret du CANARD



*Glovo contraint de régulariser ses coursiers en Espagne*

# Un boulevard s'ouvre devant le Maroc...

**Sous la pression du gouvernement espagnol, la plateforme de livraison à domicile a été contrainte de régulariser son armée de livreurs. Un chantier social pour le Maroc où l'enseigne s'appuie sur des milliers de travailleurs indépendants sans droits ni protection sociale.**

**LAILA LAMRANI**

La fermeté du gouvernement socialiste espagnol a fini par contraindre la plateforme de livraison à domicile Glovo à salarier ses coursiers. Après des années de non-respect de la loi, l'entreprise virtuelle, dont l'actionnaire majoritaire est le groupe allemand Delivery Hero, a annoncé lundi 2 décembre sa décision d'abandonner son modèle de faux travailleurs adoptée jusqu'ici et qu'elle signerait avec ses 15 000 « coureurs » un contrat de travail en bonne et due forme. Le fondateur de Glovo, Oscar Pierre, avait le choix entre se conformer à la législation espagnole sur le travail ou aller en prison pour exploitation de ses collaborateurs, fraude à la TVA et aux charges sociales. Un jour avant sa comparution devant la justice, Glovo sort son communiqué qui représente un virage important dans le secteur controversé et opaque de la livraison à domicile. Enfin, cette enseigne va régulariser ses livreurs « et respecter ses obligations », s'est réjouie la ministre communiste du Travail Yolanda Diaz, à l'origine de la « loi Rider ». « Aucun groupe technologique, aussi grand soit-il », ne peut « s'asseoir sur la démocratie », a-t-elle rappelé. En Espagne, Glovo, fondé à Barcelone en 2014, aujourd'hui présent dans 25 pays et dans près de 1 500 villes, est devenu le symbole de la lutte du ministère du Travail contre le modèle précaire de l'économie de plateforme. Celle-ci s'est installée, à la faveur du développement spectaculaire du commerce en ligne, dans de nombreux pays y compris au Maroc où Glovo est visé par une enquête du Conseil de la concurrence pour pratiques anticoncurrentielles. Les plates-formes ! Ce vocable était jadis exclusif au secteur industriel ou pétrolier. On parlait de plate-forme



La précarité sur deux roues...

offshore ou automobile. Aujourd'hui, il désigne le commerce en ligne et les adeptes de ce business florissant qui a changé la vie de bien des gens aux quatre coins du monde. Dans le domaine commercial où il a opéré une percée spectaculaire, le digital bouscule la distribution traditionnelle en lui prenant des parts de marché substantielles. Plus besoin de se déplacer avec tout ce que cela suppose comme tracas (embouteillage, stationnement...) et perdre du temps pour faire ses emplettes...

### Business florissant

Désormais, grâce aux ressources illimitées d'internet, le client commande en quelques clics tout ce dont il a besoin sur des sites dédiés, y compris les produits de consommation courante, qu'il se fait livrer à domicile. Le Maroc n'échappe pas au phénomène qui commence à gagner du terrain. Les enseignes de grande distribution comme Marjane et Carrefour, qui ont compris que la nouvelle tendance est de moins en moins à leur avantage, se sont empressées d'adapter leur offre en se dotant d'applications de commande

en ligne et en signant des contrats de partenariat avec les nouveaux opérateurs. Ces derniers s'appuient sur une armée de jeunes livreurs dont l'activité est gérée par des algorithmes. Ils sillonnent sans cesse à moto les artères des grandes villes du pays pour livrer tout ce qui est livrable : en plus du nefast-food et autres denrées alimentaires, les bouquets de fleurs et autres petites babioles. Le business de la livraison à domicile est florissant. Les entreprises comme Glovo gagnent de l'argent sur les frais de commissions sur les commandes effectuées, les frais de livraison ainsi que les frais d'utilisation de la plateforme. Les nouveaux forçats du transport à deux roues, considérés comme des travailleurs indépendants, doivent dépenser de l'argent avant d'en gagner : l'achat d'une moto, d'un box de livraison et d'un casque. Pas besoin de formation spécifique, il faut juste accepter avec le sourire un salaire de misère, autour de 700 DH par mois, soit beaucoup moins que le SMIG, avec une commission de 5 DH sur chaque course effectuée. Quant aux droits sociaux (CNSS, AMO et retraite...), ils sont tout simplement inexistant, passés

par pertes et profits, leur statut d'auto-entrepreneurs ne leur permettant de bénéficier d'un minimum social. Ce qui est injuste et scandaleux. Surtout que leurs conditions de travail sont très difficiles, voire dangereuses. A bord de leur motocyclettes, le regard rivé sur la géolocalisation de leur prochaine course affichée sur leur smartphone, soucieux de livrer la commande dans les délais, ils parcourent à toute allure les rues et les artères de la ville, brûlant les feux rouges et roulant en sens interdit.. Ces entorses au code de la route et le défaut de vigilance les exposent souvent aux accidents de la circulation. Dans un contexte de chômage des jeunes galopant, ces sites numériques d'intermédiation entre le fournisseur et le consommateur offrent, certes, des possibilités d'autonomie individuelle et des opportunités de travail intéressantes. Mais cela ne doit pas justifier que l'on s'assesse sur les droits des petites mains qui, elles, se coltinent toutes les difficultés du réel pour livrer souvent dans des conditions ardues les consommateurs-commanditaires. Une autre forme d'exploitation de la main-d'œuvre, pire que celle du travail dans l'économie traditionnelle, s'est installée dans le paysage. Elle risque de devenir la norme si les pouvoirs publics ne réagissent pas, comme l'a fait l'Espagne, pour protéger les travailleurs notamment via une régulation des plates-formes numériques de livraison qu'il faudrait orienter vers des pratiques socialement responsables. Il n'y a pas de modèle à inventer, il faut juste contraindre Glovo et compagnie à respecter les droits des travailleurs indépendants en leur offrant un contrat d'embauche avec une véritable protection sociale. Un chantier pour le gouvernement Akhannouch pour mettre fin à cette précarité sociale scandaleuse dont sont victimes des milliers de jeunes livreurs livrés à eux-mêmes. ▶



## Le Maigret du CANARD



*Dawajine 2024*

# L'aviculture nationale montre son potentiel

**LAILA LAMRANI**

Vitrine du secteur avicole et rendez-vous incontournable des aviculteurs marocains et étrangers, le salon « Dawajine 2024 », a ouvert ses portes mercredi 4 décembre 2024 au Parc des Expositions Mohammed VI d'El Jadida. Cette 25ème édition, placée sous le thème « Le capital humain, clé de développement de l'aviculture en Afrique », a été inaugurée par le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Ahmed El Bouari en présence du président de la Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole (FISA) Youssef Alaoui, le président de la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural (COMADER) Rachid Benali et le le Président du Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) Mohammed Fikrat.

Depuis sa création en 1998, cet événement s'est imposé comme une référence incontournable pour les acteurs



**Le ministre de l'Agriculture et le président de la Fisa lors de l'inauguration du salon.**

du secteur avicole en Afrique du Nord et de l'Ouest. Avec près de 400 exposants et marques présents chaque année, Dawajine offre une plateforme unique d'échange de savoirs, d'innovation et de création de partenariats

stratégiques, jouant un rôle clé dans l'accompagnement des professionnels vers la modernisation et l'expansion de leurs activités.

S'étendant sur une superficie de 9 470 m<sup>2</sup>, le salon met en lumière les

avancées du secteur et encourage les investissements et stimule les exportations vers les marchés africains.

Avec une production annuelle de 745 000 tonnes de viandes blanches et 6,1 milliards d'œufs, La filière avicole marocaine assure 100 % des besoins nationaux en protéines avicoles. Elle contribue ainsi significativement à la sécurité alimentaire du pays et se positionne comme un levier stratégique pour le renforcement de la coopération agricole en Afrique.

L'aviculture nationale, c'est un chiffre d'affaires de 41,7 milliards de DH et environ 150 000 emplois directs et 350 000 emplois indirects et un développement constant grâce aux efforts conjoints de l'État et de la FISA. Le contrat-programme 2021-2030, inscrit dans la stratégie Génération Green, vise à augmenter la production de viandes blanches à 912 000 tonnes et celle des œufs à 7,6 milliards d'unités. Il prévoit également la création de 140 000 emplois supplémentaires, portant le total à environ de 600 000 emplois. ▀

## *Centres d'appel* Le constat sans appel des syndicats

**D**u 19 au 21 novembre s'est tenu à Tours, en France, le colloque international des centres de contact. Les représentants d'une douzaine de syndicats à travers le monde (Maroc, UMT; France, CGT ; Espagne, CGT Télémarketing ; Portugal, STCC, Cameroun, Syntic ; Tunisie UGTT...) se sont retrouvés pour faire un état des lieux des pratiques en cours dans les centres d'appel du monde entier. Comme l'on pouvait s'y attendre, le tableau brossé par les participants n'est guère brillant en raison des conditions de travail connues pour être pénibles dans ce secteur. « Nos patrons mondialisent la précarité, les méthodes de management et l'exploitation des travailleuses et des travailleurs, pour y faire face les salarié-es des centres de contacts s'organisent pour défendre ensemble leurs intérêts communs, les salaires, les conditions de travail et les libertés syndicales », indiquent dans le communiqué final les dirigeants syndicaux. Ces derniers réclament « un travail de qualité pour les salarié-es exercé dans la dignité et le respect de nos identités » et « des conditions et une organisation du travail respectueuse des humains, des salaires qui nous permettent de vivre et faire vivre nos familles quel que soit le pays ou le territoire dans lequel nous travaillons ». Les syndicats dénoncent aussi la concentration que connaît l'activité des call centers qui a eu comme conséquences d'accentuer « la pression sur les prix et les délocalisations de plus en plus lointaines sans jamais s'intéresser » aux employés. Cette concentration est incarnée par la multinationale Teleperformance où « la réalité est bien plus pénible



**Les patrons accusés de s'enrichir au détriment du bien-être de leurs salariés.**

pour les salarié-es » alors même que « l'entreprise se porte financièrement merveilleusement bien ». Depuis son rachat de Majorel, le mastodonte du secteur est engagé dans une « recherche de synergie » qui « provoque des dégâts colossaux dans plusieurs pays. En Espagne de nombreux plans de licenciements sont en cours, en France un plan de départ volontaire de 598 salarié-es a été annoncé le 15 novembre dernier. En Tunisie, Teleperformance a fermé un site et au Liban le groupe a mis fin à son activité. Autre source d'inquiétude dévoilée par les syndicalistes, l'intrusion de l'intelligence artificielle dans le processus de travail. « L'arrivée de l'Intelligence Artificielle ne doit pas être une source d'économie ni de diminution de l'emploi, mais d'amélioration de la qualité

de travail. Elle doit permettre une généralisation de la réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et une gestion des appels plus souple, moins chronométrée et plus qualitative », précisent les défenseurs des téléopérateurs qui ont rendu public un autre communiqué de solidarité avec la Palestine. Intitulé « Le monde doit se mobiliser pour sauver la Palestine », le texte appelle à « la reconnaissance sans délai de l'Etat Palestinien ainsi qu'une paix juste et durable en Palestine, un cessez-le-feu immédiat, la protection de toutes les populations civiles, et un accès à l'aide internationale humanitaire pour la population gazaouie actuellement en urgence humanitaire absolue ». ▀



## Le Maigret du CANARD



### Agences de voyages

# A propos de la Loi 11/16

**FOUZI ZEMRANI**

**A** partir de ce jour, toutes les agences de voyages marocaines doivent être en règle avec la nouvelle loi promulguée par le Dahir 01.18.107 du 9 Janvier 2019 dont le DECRET d'application a été publié par le Dahir 2.11.80 du 23/08/2022. Ainsi, la loi 31.96 est abrogée et remplacée par la Loi-11-16 à laquelle toutes les agences de voyages nationales existantes doivent se soumettre afin de renouveler leurs licences et pouvoir continuer à exercer leur métier en toute sérénité.

Pour ce faire, le Ministère du Tourisme a mis en place une plateforme digitale et a délégué les formalités d'obtention de licences à ses délégations régionales. Ainsi la démarche est quasi vir-



**Fouzi ZEMRANI \***

tuelle et gagne en transparence. Il en est de même pour les modalités d'obtention de licence qui sont ainsi facilitées et permettent à toute personne qui veut entreprendre dans ce domaine de le faire sans aucune contrainte à partir du moment qu'elle pense disposer des capacités intellectuelles, morales et financières pour le faire.

Comme je le disais dans un précédent post publié en Janvier 2016, cette nouvelle loi, largement inspirée de la loi française qui en 2016 a affranchi les aspirants au métier d'agent de voyage de toute aptitude ou diplôme. La délivrance de la licence était soumise à une assurance Responsabilité Civile Professionnelle et une garantie financière. De plus, il n'y a plus d'exclusivité, ce qui veut dire que l'entreprise peut faire autre chose que le tourisme. C'est aussi le cas apparemment pour les nouvelles licences « Distributeur de Voyage » au Maroc. Il semblerait, que

ce type de licence ne fait pas recette auprès des nouvelles demandes, et c'est normal personne ne veut être « agent de voyage au rabais », tant qu'à faire opérer le métier dans sa globalité c'est-à-dire produire et distribuer sa production.

Sauf que ce type de licence risque d'aiguïser l'appétit des vrais distributeurs qui seraient tentés d'ajouter le voyage à leur escarcelle s'ils estiment que le marché national est suffisamment important pour répondre à leur offre. Au Maroc on n'en est pas encore là, car le marché est petit, le pouvoir d'achat est bridé et le produit touristique ne répond pas à la demande car non adapté et souvent taxé de trop cher.

En France par exemple, pratiquement toutes les grandes surfaces ont leur département voyage et sont parfois adossées à un Tour Opérateur quand elles n'opèrent pas en interne une partie de leur production. Que ce soit Leclerc Voyage, Carrefour Voyages, Auchan Voyages ou Lidl Voyages qui profitent de leur notoriété et de leurs points de vente pour atteindre et fidéliser une clientèle en attente de bonnes affaires. Pour info, Leclerc voyage possède 200 agences de voyages en France.

Dans les années 70 même les banques se sont essayées au voyage. Le cas le plus flagrant est celui du Crédit Agricole qui avait conçu une filiale « Voyage Conseil » dans le cadre de sa stratégie de diversifications des services offerts à ses sociétaires. En clair il a fait voyager les paysans français sous prétexte d'élargir leurs horizons et leur faire découvrir d'autres pratiques agricoles. Cela avait fait scandale dans le temps pour pratiques non éthiques et Voyage Conseil a été liquidé en 1988.

Le métier d'agent de voyage a été réglementé dès 1966 par la Loi 565-66 promulguée le 11/06/68, cette loi a été abrogée en 1977 par la loi 1-76-395 du 8 octobre 1977 qui s'est distinguée par son fameux article 13 qui interdisait à toute agence de voyage établie en dehors du Maroc, d'exercer sur le territoire marocain l'activité d'agence de voyage sans s'être assuré au préalable le concours d'agence de voyages titulaire d'une licence pour l'organisation des circuits, excursions et manifestations artistiques. D'autre part la licence n'est délivrée qu'à des entités marocaines qu'elles soient morales ou physiques. Cet état de fait a duré jusqu'en 1996 date à laquelle cette loi a été abrogée et remplacée par la Loi 31:96 & Décret qui a abandonné la gradation des licences A et B, et la marocanité de la personne physique.



**Un métier essentiel dans la chaîne touristique à réinventer et à accompagner.**

Particularité de cette loi, l'obligation de créer au moins 5 emplois permanent et de réaliser 50% de son chiffre d'affaires en devises (la première année !). On remarquera que la loi 11-16 en vigueur a abandonné la création d'un minimum d'emploi et le rapatriement de devises. Est-ce à dire que les nouvelles agences de voyages devront faire avec les touristes nationaux et uberiser leur personnel on en faisant des auto entrepreneurs, au même titre que les guides et les transporteurs ? Laisser les touristes internationaux aux plateformes internationales type Booking, Viator, Get Your Guide ou Airbnb ? Quid du MICE ? Que deviennent les DMC ?

Lorsqu'on légifère dans le cadre d'une activité quelle qu'elle soit, c'est normalement pour améliorer le quotidien de l'écosystème composé par ses acteurs et ses consommateurs. Nous, les agents de voyages, avons enduré le pire durant le Covid n'ayant bénéficié d'aucune aide si ce n'est les 2000 dhs octroyées à nos ressources humaines. On s'est retrouvé affaibli, dénudé, endetté pour certains et malheureusement ignoré dans la feuille de route du tourisme.

J'entends tous les jours les plaintes des confrères qui se débattent face à la concurrence déloyale de l'informel et leur incapacité à le contrer légalement. Face aux plateformes digitales qui leur coupent l'herbe sous les pieds, ils sont complètement désarmés et ne peuvent lutter. En 2007, le Ministère du Tourisme avait déjà entamé le travail pour mettre en place une nouvelle loi. La tâche a été confiée à un cabinet interna-

tional qui a rendu sa copie 6 mois plus tard. Le Ministre du moment ayant assisté à la présentation faite par le consultant, s'est étonné de ses conclusions car elles ne mentionnaient aucun levier pour accompagner les agents de voyages dans leurs transitions vers ce qui arrivait, à savoir la désintermédiation et la digitalisation. Le cabinet fut renvoyé dans les cordes.

En 2017, nous avons tenu une réunion de concertation avec la Secrétaire d'État en charge du tourisme sur le projet de loi 11/16 et avons attiré son attention sur le fait que ce projet pêche par son manque de projection sur le rôle que doit jouer l'agent de voyage marocain dans la promotion de la destination Maroc auprès des marchés émetteurs. La Loi 11-16 est essentiellement orientée distribution au profit du consommateur national et occulte totalement l'agence de voyage réceptive dont les clients sont les Agences de voyages étrangères qu'elles soient Tour Opérateurs ou agences spécialisées dans les groupes, les croisières, le MICE ou encore les voyages à thème tels que le trekking, la randonnée ou le Golf. Force est de constater que nos remarques et suggestions n'ont jamais été prises en considération et on se retrouve aujourd'hui avec une loi malheureusement frappée d'obsolescence, ce qui m'attriste profondément. ▀

\* *Voyagiste militant de la première heure. Past Président de la FNAVM et Past VPG de la CNT. Blogueur passionné depuis 2010. Décoré du WISSAM du Mérite National 1ère Catégorie le 30/07/2019.*



# Le MIGRATEUR



## France La chute sans gloire du gouvernement Barnier

JAMIL MANAR

**C'était prévisible, le gouvernement Barnier, nommé en septembre 2024, est tombé le mercredi 4 décembre 2024. Les députés, qui ne lui ont laissé aucune chance, ont voté en majorité en faveur de la motion de censure déposée par la gauche. La France s'enfonce dans le chaos politique.**

Le Premier ministre Michel Barnier est attendu à l'Élysée où il devra formellement présenter au président de la République la démission de son gouvernement. 331 députés ont voté pour la motion de censure,

soit la quasi-totalité des élus du Nouveau Front populaire et du Rassemblement national. Pour que le gouvernement tombe, la majorité absolue était nécessaire. Le seuil était fixé à 288 députés sur 574 puisqu'il y a actuellement trois sièges vacants. La deuxième motion de censure, déposée par le Rassemblement national, n'a donc pas eu à être votée. Chaque groupe s'est exprimé chacun à son tour, Marine Le Pen, pour le RN, reprochant au budget de «prendre en otage les Français». Pour les socialistes, Boris Vallaud dit avoir «cherché pas à pas des compromis», sans que cela n'aboutisse, fustigeant le choix du gouvernement de négocier avec le Rassemblement national.

Les groupes macronistes et Droite républicaine (LR) puis Michel Barnier, qui a pris la parole en dernier, ont tenté de convaincre les députés de ne



**Barnier se savait en sursis. Enfin la délivrance!**

pas voter la censure. « Je ne me résous pas à l'idée que la déstabilisation institutionnelle puisse être l'objectif qui rassemble ici une majorité de députés », a lâché le Premier ministre, après avoir défendu son action et adressé de nombreux

remerciements, comme s'il se savait condamné. Son gouvernement, dont la survie dépendait du bon vouloir du RN, ne pouvait pas durer longtemps. Une chute dans la douleur et la consternation. La France de Macron, aux prises avec une crise multiforme, s'enfonce un peu plus dans le chaos politique et institutionnel, surtout que le président, qui a épuisé toutes les combines politiciennes, n'a pratiquement plus de marge de manœuvre pour relancer une mécanique politique grippée. La France est devenue plus que jamais ingouvernable. Barnier renversé. A qui le tour? Macron va-t-il de nouveau surprendre son monde en annonçant dans son allocution du jeudi 5 décembre des élections présidentielles anticipées ?

## Le droit international est-il universel?

Quand on regarde ces images d'enfants désespérés, on se demande où est l'humanité? Où est le droit international? "Oui mais le Hamas utilise cet enfant et ses parents comme bouclier", disent Biden et Macron. Est-ce une raison pour tirer sur le bouclier? Ce qui se passe à Gaza conforte l'opinion publique que le droit international est à géométrie variable et qu'il n'a été conçu que pour renforcer l'hégémonie de l'Occident sur le reste du monde. L'humanité, meurtrie hier par le génocide nazi, est aujourd'hui meurtrie à Gaza. Si l'Allemagne, accablée par la culpabilité, si l'Angleterre, porte-avions américain amarré à l'Europe, ne peuvent pas s'indigner, où est la France, terre où a été proclamée en 1789 la Déclaration universelle des droits de l'homme? Les médias en France se sont mobilisés pour la libération de Sansal et se taisent sur ce qui se passe à Gaza. Sansal serait du bon côté de l'histoire en défendant des valeurs menacées par les musulmans, tandis que Gaza est du mauvais côté de l'histoire parce que la majorité de ses habitants sont musulmans susceptibles d'être des terroristes. La France, une certaine France, a trouvé des indigènes néo-coloniaux pour la déculpabiliser et fermer les yeux sur ce qui se passe en Palestine. "Ce qui se passe en Ukraine est inacceptable et nous refusons que le droit international soit piétiné aussi brutalement" dit Emmanuel Macron. Est-ce à dire que ce qui se passe à Gaza est acceptable et que le droit international est respecté? Quand la politique est menée avec un tel cynisme, c'est la violence qui est cultivée. Des juristes célèbres ont voulu moraliser la politique par le droit, mais ce qui se passe sur la scène internationale, c'est le droit qui est politisé, puisque ce qui est immoral en Ukraine serait moral en Palestine. C'est vrai que l'Ukraine est en Europe et la Palestine ailleurs. Chez les dirigeants occidentaux, le droit international n'est pas universel et s'applique cas par cas. ▀

Lahouari Addi

## Corée du Sud Le président décrète la loi martiale et la retire

**En pleine bataille parlementaire avec l'opposition, le président sud-coréen conservateur Yoon Suk-yeol a décrété la loi martiale afin de déjouer le complot, selon ses dires, des «forces communistes nord-coréennes». Ambiance...**

JAMIL MANAR

Helicoptère sur le toit du Parlement, l'armée déployée à l'intérieur de l'hémicycle... La loi martiale a été décrétée en Corée du Sud par le président conservateur Yoon Suk-yeol, mardi 3 décembre. Une décision qui a été bloquée par le Parlement. Une décision justifiée par le chef de l'État **qui ne tardera pas à la retirer**, lors d'une allocution télévisée surprise, dans laquelle il a accusé l'opposition : « Pour protéger la Corée du Sud libérale des menaces posées par les forces communistes nord-coréennes et éliminer les éléments anti-étatiques, (...) je déclare la loi martiale d'urgence », a-t-il déclaré.

« Sans se soucier des moyens de subsistance du peuple, le parti d'opposition a paralysé le gouvernement, à des fins de destitutions, d'enquêtes spéciales et pour protéger son leader de poursuites judiciaires », a lancé le président conservateur. Les députés du Parti démocrate, majoritaires au Parlement, ont voté en commission un budget à la baisse. Des députés traités par le président de "forces hostiles à l'État ayant l'intention de renverser le régime". « Je rétablirai la normalité dans le pays en me débarrassant de ces forces hostiles à l'État dès que possible », a ajouté le président sud-coréen. "Notre Assemblée nationale est devenue un refuge de criminels, un repaire de dictature législative qui cherche à paralyser les systèmes administratif et judiciaire et à renverser notre ordre démocratique libéral", a ajouté le président Yoon Suk-yeol.

Une annonce "illégal et inconstitutionnelle", a dénoncé Lee Jae-myung, le chef du Parti démocratique. L'opposition sud-coréenne a annoncé mercredi 4 octobre le dépôt au Parlement d'une motion de destitution contre le président après sa tentative ratée d'imposer la loi martiale.

Cette motion, qui devra réunir une majorité des deux tiers pour être adoptée, pourrait être soumise au vote dès vendredi, ont indiqué au cours d'une conférence de presse les six partis d'opposition représentés au Parlement, dont le principal d'entre eux, le Parti démocrate (centre-gauche). ▀



le Canard Libéré

Journal satirique marocain paraissant le vendredi

Rue Ibnou Katir résidence Al Mawlid II Imm. D RDC n°4

Maârif - Casablanca -

Tél : 0522 23 32 93

Fax : 0522 23 46 78

E-mail : [contact@lecanardlibere.com](mailto:contact@lecanardlibere.com)

Site web : [www.lecanardlibere.com](http://www.lecanardlibere.com)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET DE LA RÉDACTION

Abdellah Chankou  
a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF

Abdellah Chankou

RÉDACTION

Jamil Manar

Amine Amerhoun,  
Saliha Toumi, Ahmed Zoubair,

Laila Lamrani Amine et

Chaimaa El Omari Naib

CORRESPONDANT EN FRANCE ET EN EUROPE

Samir Berhil

s.berhil@lecanardlibere.com

CARICATURES

Boudali, Zag

WEBMASTER

Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE

Yahia Kamal

LOGISTIQUE

Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ

Essaadia HAKANI

Impression

Maroc Soir

DISTRIBUTION

Sapress

DOSSIER PRESSE

Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL

2007 / 0025

ISSN 2028-0416





# L'OPTICIEN QUI SUBLIME VOTRE **REGARD**

DES PRIX TENDRES À VOUS  
CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER

**LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS**

Angle Moulay Driss 1er et rue L'ysier - Casablanca ● Tél : 05 22 82 90 21 ● Fax : 05 22 82 89 33 ● [www.chicoptique.ma](http://www.chicoptique.ma)